



L'an deux mille vingt-cinq le 26 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents :** M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja  
M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques-  
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal  
M. DELATTE Hubert – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude  
Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël  
M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck  
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude  
M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre – M. BAUDOUIN Cédric

**Procurations :** M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. POIREL Patrick à M. RENAUD Claude – M. MICHEL Olivier  
à Claude THOMAS – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme  
FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

**Excusé(s) :** M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. VOINSON Philippe

**Secrétaire de séance :** M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **44 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 7

Excusés : 3

**Votants : 44**

Date d'affichage : 2 juillet 2025

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 44

Contre :

Absentions :

**ECONOMIE**

26\_06\_2025

**Validation de la cession d'une partie de la parcelle X 484 située à Nomeny**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'axe 3 du Projet de Territoire de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, intitulé  
« un territoire d'emploi » ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2025, actant la clôture de la ZAC ;

Nicolas L'HUILLIER, vice-président en charge du développement économique, rappelle que la parcelle X 484, est située à proximité de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Nomeny.

Cette parcelle a été acquise par la communauté de communes Seille et Mauchère en 2007, via l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Actuellement, la parcelle dépend du Plan Local d'Urbanisme intercommunal secteur Seille, qui la classe sous zonage 1 AUx.

Il est également rappelé que cette parcelle fait partie du domaine privé de la communauté de communes Seille et Grand Couronné (L2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Le vice-président explique qu'elle fait l'objet d'une division parcellaire, afin d'optimiser sa valorisation. La partie concernée par la présente délibération représente une surface de 9 900m<sup>2</sup> environ située au Nord de la parcelle.

Il est également précisé que la parcelle serait vendue sans viabilisation préalable du terrain.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Confirme** que la parcelle X 484 fait partie du domaine privé de la communauté de communes Seille et Grand Couronné.
- **Acte** le principe de la cession du nord de la parcelle X 484 à Nomeny de gré à gré.



Claude THOMAS

Claude THOMAS  
2025.07.02 15:27:37 +0200  
Ref:9041610-13606779-1-D  
Signature numérique  
le Président